



## Direction des infrastructures

### Technicien équipements dynamiques et radio électronique

Catégorie

Cadre d'emplois

Niveau de régime indemnitaire

B

Techniciens territoriaux

B2

#### La Direction

La Direction des infrastructures met en œuvre la politique publique dédiée à la gestion des infrastructures routières en s'inscrivant dans la dynamique développement durable. Elle assure notamment les missions suivantes :

- Préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, ...)
- Offrir de bonnes conditions de circulation
- Améliorer la sécurité en protégeant les usagers contre les accidents et les risques naturels ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs (aménagements cyclables et les aires de covoiturage)
- Piloter les opérations de déploiement du très haut débit et de la couverture mobile

Elle regroupe 140 agents répartis au sein de la direction adjointe aménagement et de la direction adjointe maintenance dont dépend le service du matériel et de la maintenance routière (SMMR)

#### Objectifs du Service

Les 80 agents du SMMR (dont 42 mécaniciens) répartis sur 4 sites, un bâtiment principal à Chambéry et 3 annexes (Bourg St Maurice, Frontenex et Saint Jean de Maurienne) ont les objectifs suivants :

- Définir la politique d'acquisition des matériels
- Acquérir, maintenir et gérer le parc des matériels du Département
- Mettre à disposition les véhicules et engins nécessaires aux activités des autres directions et services du Département
- Assurer la maintenance en régie de la Radio et des équipements dynamiques
- Effectuer des chantiers routiers et contrôles spécifiques sur l'ensemble du Département : PATA, Lamier, Nacelle, Balayage, aérogommage

#### FINALITES DE LA FONCTION

- Assurer l'installation et la maintenance des équipements dynamiques routiers du Département
- Assurer la maintenance du système de radiocommunication du Conseil départemental
- Participer à l'animation de la démarche qualité ISO9001 du service

## MISSIONS

### Activités principales :

- Assurer la maintenance préventive et curative des équipements dynamiques routiers (PMV, barrières, tunnels, vidéo, comptage, feux tricolores, ...)
- Participer à l'installation et la modification d'équipements dynamiques
- Assurer la maintenance préventive et curative du système de radiocommunication du Département (terminaux, distribution électrique, système radio, système de routage, antennes, ...)
- Apporter une expertise technique aux services du Département
- Assistance technique aux MTD
- Participer à la veille technologique
- Animer la démarche qualité du SMMR

### Activités occasionnelles :

- Assurer l'approvisionnement en matériel ou pièces avec le fournisseur du marché
- Assurer la conduite d'engins (nacelle)
- Prendre part à des stages et formations internes
- Garantir l'accueil de stagiaire ou d'apprenti
- Participer à la démarche qualité

## Liens hiérarchiques

- Responsable de l'unité radio électronique
- Chef de service matériel et maintenance routière

## Liens fonctionnels

### Au sein du Conseil départemental :

- Les autres techniciens radio-électronique
- Les unités du SMMR
- Le service Exploitation de la Direction des Routes
- Les maisons techniques du Département
- La Direction des Systèmes d'Information

### Hors du Conseil départemental :

- DIR-CE (PC OSIRIS)
- Autres collectivités
- Fournisseurs et entreprises de maintenance
- Bureaux d'études
- Cabinets d'audit de certification

## COMPETENCES ATTENDUES

- Permis de conduire de catégorie B
- Habilitation électrique (BR minimum)
- Habilitation travail en hauteur (sur pylône et sur nacelle)
- Marche en montagne pour accéder aux relais radio, y compris l'hiver
- Electricité
- Electronique
- Radiocommunications
- Informatique (Réseaux)
- Informatique (Administration des systèmes d'information)
- Informatique : Sécurité des systèmes d'information
- Animation d'une démarche Qualité
- Autonomie
- Disponibilité
- Travail en équipe

## Caractéristiques

- Résidence administrative : Chambéry
- Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
- Travail le dimanche et jours fériés : NON
- Poste télétravaillable : NON
- Port de charges : OUI
- Port d'équipements de protection individuelle : OUI
- Port de vêtements de travail : OUI
- Astreintes : OUI
- Déplacements sur le Département : OUI
- NBI : NON  
→ si OUI, nombre de points : Néant

## Moyens

- Véhicule : NON
- Moyens spécifiques : NON  
→ Si OUI, préciser :
  - Néant

